

Séance ordinaire du 10 Mars 1918.

Ravitaillement
de la
population

L'an mil neuf cent dix huit le dix Mars à onze heures du matin les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Bidart se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean Segare Maire.

Étaient présents. M. Segare, Maire, Diharç, Dyhan, Dukals, Echeberry, Molères, Sareb, Cafernaberry et Urkia

Absents. Apesteguy, ceuse, Echaupé, Durquoy, molères, Mouricou, Urkia a été élu Secrétaire

Le Maire tient au courant le Conseil Municipal des difficultés qu'il rencontre pour alimenter la population civile en pain.

Il donne connaissance des lettres et dépêches échangées à ce jour avec M. M. le Préfet, Sous Préfet et Président de la Commission de Ravitaillement

Comme ils le savent la Commune de Bidart est restée plusieurs fois et pendant plusieurs jours sans farine de froment et surtout dans la période du 17 février au 17 mars, quand d'autres communes de moindre importance en recevaient à l'avance des quantités supérieures à leurs besoins.

Le ravitaillement de la population a été assuré par des maïs et un peu de froment réquisitionné dans les fermes et par quelques ballots de farine de maïs adressés par les ministères Férigolles et Barroulet. Cette dernière farine qui doit être mélangée à d'autres produits a causé quelques indispositions.

Le Maire prévint aussi le Conseil, qu'il a réquisitionné tout le maïs disponible de la Commune pour les besoins de la population, mais qu'il fait moule au moulin de Bassilou et distribue ensuite par les soins de la Mairie, mais il fait remarquer qu'il y en a très peu dans la Commune.

Concernant les pommes de terre, a force de démarches et en faisant une avance de 5000. le Maire est arrivé à faire venir un wagon de 10.000 de S. H. Lab. et un wagon de 10.000 de Coutras, ce dernier par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet. Cette pomme de terre est de bonne qualité et il a engagé la population à en semer une grande quantité. De ce côté la commune est privilégiée.

Le Conseil Municipal

Qui les explications du Maire.

Considérant que la Commune de Bidart, a été privée de farine de froment sans aucun avertissement.

Considérant que la commune ne pouvait pas cela n'avait pu prendre les précautions nécessaires pour alimenter en farine la population, aussi les habitants erraient de maison en maison pour obtenir un peu de farine.

Considérant qu'alors, le Maire a réquisitionné d'urgence le maïs pour pouvoir fournir la farine à la population le froment ou la farine de froment serait défectueux et qui arrive très fréquemment dans la Commune.

Considérant que la farine de maïs fournie par les ministères contient de la farine de fèves.

Considérant que cette farine a causé des indispositions à plusieurs personnes.

Considérant qu'il n'est pas admissible que la

Commune de Bidart qui est composée en majeure partie d'ouvriers et marins ne soit pas traitée comme les autres communes.

Considérant que Monsieur le Maire a signalé à plusieurs reprises cette situation à Monsieur le Préfet
Décide :

1^o De prier Monsieur le Préfet, que quand les ministères adresseront de la farine de maïs à Bidart, que cette farine ne soit pas mélangée et si ce mélange est obligatoire d'adresser séparément la quantité de farine de fèves que doit contenir la farine de maïs

2^o De protester énergiquement contre le manque de farine de froment et de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien nous faire savoir si la Commune de Bidart recevra régulièrement comme les autres communes la farine de froment, et si la Commune sera traitée comme les autres communes.

Charge Monsieur le Maire d'adresser d'urgence à Monsieur le Préfet une copie de la présente délibération, et qu'il satisfait n'est pas donnée à la Commune de donner à cette délibération, la suite qu'elle comporte.

Fait et délibéré à Bidart les jours mois et an que dessus
Le Maire
Le Secrétaire
Les Membres
M. Dubaldy
M. Dupuy
M. Dubouché
M. Dupuy
M. Dupuy

q: 312

Allocations militaires

Même Seance (10 Mars 1918)

Divers conseillers municipaux demandent à Monsieur le Maire si les réclamations faites par divers bénéficiaires concernant les allocations et majorations ont eu une suite et pour quels motifs les allocations ont été supprimées sans suite.

Le Maire informe le Conseil que la Mairie a toujours donné une suite favorable à toutes les demandes.

Il explique que des allocations, avaient été accordées, et même touchées, et ensuite supprimées, et d'autres refusées.

Depuis des allocations et majorations ont été retouchées et diverses personnes ont été obligées de s'adresser à une personnalité de la Commune pour obtenir leurs allocations.

Réclamation
pour
pommes de terre.

Le Maire informe le Conseil qu'il a fait des démarches pressantes pour obtenir des pommes de terre soit à la Préfecture soit à la Chambre de Commerce.

Aucune réponse favorable n'est encore parvenue à la Commune et pourtant ce légume fait complètement défaut depuis quelque temps; en conséquence il y a lieu de faire des démarches nécessaires pour obtenir de Monsieur le Ministre du Ravitaillement que la commune soit autorisée par les moyens qu'il le trouvera à recevoir 10.000 kilos de pommes de terre nécessaires pour la consommation et pour les semences.

Il prie le Conseil de vouloir bien délibérer à ce sujet

Le Conseil Municipal

Où les explications du Maire

Considérant que la majeure partie de la population est ouvrière et maritime;

Que cette partie de population ne cultive pas de pommes de terre

Considérant que la récolte est déficitaire de moitié en comparaison de celle de l'année précédente.

Considérant que les disponibilités de la commune sont épuisées

Considérant que la Commune en 1917 a fait venir 10.000 k. de pommes de terre pour être distribués aux habitants

Considérant que ce légume est de toute première nécessité

Décide:

de charger Monsieur le Maire d'obtenir de Monsieur le Ministre du Ravitaillement l'autorisation d'acheter pour le compte de la Commune 10.000 k. de pommes de terre, et l'autorisation de les faire venir soit par voie d'eau soit par voie de terre

Fait et délibéré à Bidart les jour mois et an que dessus
Les Membres.

Le Maire

[Signature]

Le Secrétaire

[Signature]

Dufau

[Signature]

Molines J. a. J. Duhoudy

[Signature]